

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS DEMANDE AU PREMIER MINISTRE JEAN CHAREST DE RÉPONDRE À DES QUESTIONS CONCERNANT LES CIRCONSTANCES DE L'ARRESTATION DE MOHAMED CHERFI.

Montréal le 11 mars 2004. La Ligue des droits et libertés est indignée par les circonstances entourant l'arrestation de monsieur Mohamed Cherfi, vendredi le 5 mars dernier, à l'Église unie Saint-Pierre de Québec.

Dans une lettre adressée au Premier ministre, la Ligue des droits et libertés demande à Jean Charest de répondre aux questions suivantes :

- A-t-on déposé une dénonciation parce qu'une infraction au Code criminel était commise ou plutôt pour obtenir un outil permettant d'entrer dans une église ?
- Est-ce que les policiers de Québec ont fait autoriser un mandat d'entrer dans une maison d'habitation pour exécuter un mandat d'arrestation de la Cour municipale de Montréal ou bien pour remettre M. Cherfi à Immigration Canada ?
- Est-il légal et légitime que quinze policiers entrent dans une église pour arrêter un individu qui ne constitue aucunement un danger ?
- Est-ce que les policiers, en préparant cette opération et en procédant comme ils l'ont fait lors de cette opération, ont rempli leur obligation en ce qui concerne les droits constitutionnels de la personne détenue ou ont-ils simplement fait « la sale job » pour le compte d'Immigration Canada ?

Selon la Ligue des droits et libertés, ces questions doivent recevoir des réponses claires et complètes puisqu'elles concernent à la fois le fonctionnement de l'administration de la justice et les droits fondamentaux de M. Cherfi.

Cette façon d'agir soulève aussi plusieurs questions troublantes comme la violation d'un lieu sacré de culte. Il est malheureux que le Québec se mérite la triste réputation de n'accorder aucun respect à cette tradition d'asile ancestrale.

Finalement, la Ligue des droits et libertés considère que la population du Québec, de même que Mohamed Cherfi, sont en droit de savoir qui a ordonné cette opération, comment elle s'est déroulée et qui en sont les véritables acteurs ainsi que de recevoir l'assurance qu'un tel événement ne se reproduise plus.

Il est possible de consulter la lettre envoyée au Premier ministre sur notre site Internet au www.liguedesdroits.ca.

Pour information :

Kim De Baene

Responsable des communications

Ligue des droits et libertés

(514) 849-7717